

BAREME D'HONORAIRES IMMOBILIERE DU PONT DE L'ARC

Aix-en-Provence, le 24 juillet 2023

HONORAIRES DE TRANSACTION A LA CHARGE DU VENDEUR :

Transactions Immobilières et Commerciales :

De 0 à 200.000 €	7% TTC du prix de vente avec minimum à 8.000 €TTC
De 200.001 € à 500.000 €	6% TTC du prix de vente
De 500.001 € à 1000.000 €	5% TTC du prix de vente
Plus de 1.000.001 €	4% TTC du prix de vente
Vente Fond de commerce ou droit au bail :	10% TTC du prix de vente

HONORAIRES DE LOCATION A LA CHARGE DU PRENEUR :

Logement :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10€ TTC/m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €TTC/m²

Tertiaire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 15% TTC du loyer annualisé
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 250€ TTC

HONORAIRES DE LOCATION A LA CHARGE DU PRENEUR :

Logement :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10€ TTC/m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC/m²

Tertiaire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 15% TTC du loyer annualisé
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 300€ TTC

HONORAIRES DE GESTION :

Honoraires de gestion courante résidentiel :	7,00% TTC du montant des sommes encaissées
Honoraires de gestion courante tertiaire :	5,00% TTC du montant des loyers quittancés

Honoraires de gestion technique : 2,00% TTC du montant des travaux

Ces tarifs s'entendent T.T.C (T.V.A 20% incluse)

IMMOBILIERE DU PONT DE L'ARC

SASU au capital de 10.000€ - Carte professionnelle gestion et transaction N° CPI13102023000000007 - RCS Aix-en-Provence n° 921 922 811 - Garantie financière 110.000€ au titre de l'activité de GESTION. VERSPIEREN. 44 avenue Georges Pompidou 92300 Levallois-Perret.
Chaque agence est financièrement et juridiquement indépendante.